

Subsides et prêts de formation

(dépôt)

Par voie de motion nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier des modifications du système actuel des subsides et prêts de formation.

(développement)

Alors que la formation de la population du canton est une valeur ajoutée et garantit une meilleure adaptabilité des travailleurs, il s'agit de remettre en question un moyen qui permet l'accessibilité des formations à toute la population désireuse d'acquérir un bagage de base et de l'actualiser.

Durant ces dix dernières années, les conditions générales ont fortement évolué. Sur le plan économique, les revenus des familles et le nombre de personnes à revenu modeste se sont considérablement modifiés. Sur le plan de la formation:

- l'introduction du système eurocompatible bachelor-masters modifie les conditions des études
- les durées d'apprentissage et de formation des degrés secondaire et tertiaire tendent à augmenter en temps
- le besoin de formation continue et les changements de carrière sont devenus plus courants et répondent à la flexibilité dictée par l'économie.

Face à ces remodelages, le système actuel des subsides répond très partiellement aux besoins des personnes en formation:

- par le passé, le rallongement de la durée des études, couplé à un travail à temps partiel, permettait à plusieurs jeunes de gagner partiellement leur vie; le système bachelor-masters empêche un certain rallongement de la durée des études;
- alors que le revenu par habitant est nettement plus faible dans le canton par rapport à la moyenne suisse, la moyenne du montant des bourses versées par le canton est nettement au-dessous de la moyenne suisse;
- le complément de subside communal crée une totale inégalité entre les bénéficiaires;
- la détermination des ayants droit par le biais de l'avis de taxation fiscale ne permet pas de toucher prioritairement les personnes qui en ont besoin;

- la participation obligatoire des parents crée des problèmes importants : lors de conflit entre parents, parents et enfants, c'est le jeune en formation qui se trouve pénalisé;
- lorsque qu'une personne adulte désire se remettre en formation, cette dernière doit toujours compter avec la participation des parents;
- la participation du partenaire est parfois prise en compte de manière trop importante dans la couverture du budget commun.

L'étude devrait entre autres:

- prouver l'efficience du système actuel;
- évaluer son efficacité en termes de démocratisation des formations;
- proposer de nouveaux modèles de règlements;
- viser une couverture du budget au moins équivalente à la moyenne suisse.

Maria-Grazia Conti et Antoinette Romanens, députées
et 12 cosignataires

19 novembre 2004